

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 16

Artikel: 1800 : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. —
 six mois. . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 6 fr. 60

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 —
 Pour l'étranger, 20 cent.

Le vendredi. — Le vendredi saint.

Malgré tous les progrès dont notre siècle peut à juste titre se glorifier, les croyances superstitieuses sont loin d'être éteintes ; il y a dans les bas-fonds du cœur humain un goût singulier pour tout ce qui est mystérieux, un besoin inexplicable de trembler devant l'inconnu, qui résistent à la lumière de la raison et du bon sens chez les âmes faibles, surtout chez les femmes, chez les paysans peu lettrés, quelquefois même chez des hommes dont l'instruction est assez avancée.

Si nous portons nos regards sur les peuples de l'antiquité, nous voyons que partout il y a eu des jours néfastes, c'est-à-dire des jours où l'on s'interdisait tous les actes importants de la vie, parce que l'influence malaisante de certains événements remontant à une époque plus ou moins éloignée, ne pouvait amener que des résultats fâcheux ou même funestes. Chez les Romains et chez les Grecs, il y avait des jours néfastes reconnus par la loi, et pendant lesquels toutes les affaires publiques étaient suspendues, tous les tribunaux fermés. La loi moderne est moins aveugle ; elle ne suspend le cours de la justice, du travail et du commerce que pour assurer le repos du dimanche ou pour célébrer quelques événements heureux ; elle reconnaît donc le besoin qu'a l'homme de se reposer ou de se réjouir de temps en temps ; elle ne reconnaît plus l'utilité d'entretenir chez le peuple des craintes chimériques et des souvenirs décourageants.

Mais s'il n'y a plus de jours néfastes aux yeux de la loi, il y en a encore de par la tradition, et c'est surtout dans la religion que la tradition puise les idées de malheur qu'elle y rattache. Le *vendredi*, chez tous les peuples chrétiens, chez les catholiques surtout, inspire une véritable frayeur, non seulement à de vieilles bonnes femmes dont l'esprit est affaibli par l'âge, mais à une foule de gens qui, dans le cours ordinaire de leur vie, se montrent pleins de bon sens et même d'habileté. Et ne croyez pas que ceci soit vrai seulement pour les campagnes ; les villes mêmes ne sont pas exemptes de ce tribut que paie encore la faiblesse humaine à l'ignorance et à la superstition. Voici un fait dont la parfaite exactitude nous est garantie et qui prouve à quel point la superstition du *vendredi* est répandue dans Paris, dans cette capitale intellectuelle du monde :

tous les *vendredis*, la recette des omnibus de Paris est de 25 pour cent au-dessous de la recette des autres jours de la semaine.

Ceci prouve que beaucoup de gens n'aiment pas à entamer une affaire le *vendredi*, et par conséquent ne font pas ce jour-là les courses qu'ils feraient un autre jour ; que d'autres n'aiment pas à se risquer dans une voiture le *vendredi*, parce qu'ils craignent de se casser le cou si la voiture venait à verser. Mais voici qui est plus fort : lorsque le *vendredi* est en même temps le 13 du mois, ce qui arrive de temps en temps, la recette des omnibus diminue de 50 pour cent.

Pourquoi le *vendredi* et le nombre treize réveillent-ils dans l'esprit du peuple les idées de malheur et de catastrophe ? Parce que c'est un *vendredi* que Jésus est mort sur la croix ; parce que, dans le dernier repas que Jésus fit avec ses douze apôtres, il y avait treize personnes à table, et que le traître Judas, qui devait mourir bientôt d'une manière honteuse après avoir livré son maître, occupait la treizième place.

Il est à remarquer que le nom donné par l'Eglise au *vendredi* qui fut témoin de la passion du Sauveur serait plutôt propre à inspirer la confiance que la crainte ; c'est le *vendredi* saint et chez les Anglais le bon *vendredi* (*good friday*). Mais le peuple n'a pas fait attention à ce nom ; il a surtout été impressionné par les récits lugubres qu'on lui faisait en chaire, par la couleur des ornements, par la tristesse des chants et des cérémonies, par la sévérité des jeûnes et des macérations qu'on lui imposait ; de là sont venues toutes les idées noires sous lesquelles il s'est représenté cette journée fatale et la répugnance invincible qu'il éprouvait, qu'il éprouve encore à rien entreprendre, à rien commencer un *vendredi*.

1800

Sous ce titre, nous continuons la publication des fragments tirés de lettres écrites à cette époque par un bourgeois de Vevey à un compatriote habitant Londres.

« L'été a été extrêmement sec et chaud ; il y a eu de nombreux incendies ; des forêts ont brûlé sans qu'on ait pu maîtriser le feu qui se communiquait sous terre par les racines. En deux heures, le 18 juillet, le bourg central de Château-

d'Ex fut entièrement détruit par le même fléau, à l'exception de la cure, d'une tour et de trois maisons. Partie des halles, la flamme s'étendit comme un flot sur les toits couverts de tavillons, pénétra dans les rues étroites, gagna les buissons qui tapissaient le rocher, puis les grands arbres qui le couronnaient, et finit par s'attaquer au temple et à sa flèche, à une hauteur inaccessible à tous les secours. Charpentes, galeries, sentences sacrées écrites sur les murs, tout fut dévoré. Une seule inscription resta lisible : « Crains Dieu et garde ses commandements, car c'est le tout de l'homme. » Cinquante-deux familles erraient au matin sur les prés voisins sans avoir rien pu soustraire à la rapidité de l'incendie. De Neuchâtel, de Nyon et d'autres lieux très éloignés on avait vu l'immense lueur. Les bergers des Alpes contemplant des hauteurs cette scène croyaient qu'un gouffre de feu s'était ouvert au fond de la vallée.

Construite en pierres et couverte de tuiles, la cure fut épargnée, grâce aux pompes qui l'arroisaient chaque fois que les flammes échevelées venaient la menacer. Cette cure, habitée par le pasteur Bridel, devint l'asile d'un grand nombre de malheureux et le dépôt des provisions de bouche que l'on apportait de toutes parts. De la Gruyère, de Vevey, de Lausanne, du Valais même, arrivèrent des chars de vêtements et de comestibles. Le pasteur, à la tête d'un comité, se fit le distributeur de ces secours.

Un bien touchant spectacle eut lieu le dimanche qui suivit la catastrophe. Le service divin fut célébré sur la place publique au milieu des ruines encore fumantes. Six cents pâtres s'assirent sous la voûte du ciel, au pied d'une colline, pour écouter les consolations de leur dévoué pasteur.

Quelques jours plus tard, M. Bridel fut chargé par le gouvernement helvétique de travailler au rétablissement du bourg incendié. D'un autre côté, ses paroissiens l'engagèrent vivement à entreprendre un voyage en Suisse, pour solliciter des secours, et il se décida à partir après leur avoir fait promettre qu'ils reconstruiraient leurs maisons en pierres et qu'ils les couvriraient de tuiles.

Mais, hélas ! le moment était peu favorable à cette charitable mission ; la Suisse était envahie par les armées étrangères, déchirée par les factions et écrasée de contributions. Malgré cela, il n'en recueillit pas moins à Lausanne, à Bâle, à Berne, à Zurich et ailleurs des dons abondants.

C'est vers Château-d'Ex que j'ai dirigé cette année, en compagnie d'un excellent ami, ma course d'automne. J'ai eu le plaisir d'y passer quelques heures avec le vénérable pasteur dont je viens de te parler et dont j'avais déjà fait la connaissance à Vevey. Après nous avoir raconté ces navrants détails, il nous remercia avec effusion et les larmes dans les yeux pour tous les secours que Vevey avait apportés à ses pauvres paroissiens. Il nous fit ensuite l'histoire de cette contrée romantique possédée jadis par les comtes de Gruyère, qui y

avaient formé des domaines au X^e siècle, en faisant défricher les terres qu'ils cédèrent à des colons moyennant redevances. Cette peuplade de bergers y vécut parfaitement heureuse sous leur domination jusque vers le milieu du XVI^e siècle, où Michel, le dernier comte de Gruyère, fut dans l'obligation d'abandonner cette seigneurie à l'Etat de Berne, son créancier, qui en forma le bailliage de Rougemont. Ils regrettèrent vivement la domination douce et toute pastorale de la maison de Gruyère, mais, se soumettant loyalement au nouvel ordre de choses, ils vouèrent ensuite à Berne une entière fidélité.

Quand la Révolution vint bouleverser l'Helvétie, le Pays-d'Enhaut, et Château-d'Ex en particulier, ne désiraient aucun changement, très satisfaits qu'ils étaient du gouvernement de LL. EE., auquel ils s'empressèrent de renouveler leur serment de fidélité. Comme les autres peuplades des Alpes, ils résistèrent énergiquement aux sollicitations des novateurs qui usèrent de tous les moyens pour les rallier à leurs opinions. On les menaça même de brûler leurs habitations. Enfin Berne fut pris le 5 mars ; mais ces braves montagnards ne mirent bas les armes que plusieurs jours après.

(A suivre.)

Le merle blanc.

Lorsqu'il s'agit d'une chose impossible, d'un objet introuvable, on a coutume de se servir de cette expression : *Autant vaudrait chercher le merle blanc.* — *Si tu devines, je te donne un merle blanc,* etc., etc.

Eh ! bien, un petit procès, jugé récemment à Paris, est venu tout-à-coup nous prouver que le merle blanc n'est pas un oiseau fantastique, figurant seulement dans les légendes ; il est réel et même assez commun.

Un monsieur Crémieux a déposé les faits suivants devant le commissaire de police. M. le substitut Duval en donne lecture au tribunal :

« Dans le courant d'août dernier, j'ai reçu par le chemin de fer de l'Ouest, un merle blanc qui m'était expédié, avec sa cage, de Roscoff en Bretagne, par M^{me} la princesse Galitzin. Sylvain Pion, mon garçon de recette, chargé de donner des soins à l'oiseau en question, l'a laissé s'enfuir le même jour. Après de nombreuses recherches, après s'être adressé à toutes les maisons voisines, on finit par le découvrir chez Lourdais, concierge, rue de Larochefoucauld. Cet homme avait pris le merle blanc dans le jardin de son maître ; mais, pour le rendre, Lourdais réclamait une somme de 100 francs. »

Après divers détails exposés par les parties, sur lesquels nous passons, l'accusé s'est exprimé en ces termes :

« J'ai trouvé l'oiseau dans le jardin de l'hôtel de mon maître. Je n'avais pas à m'inquiéter de la provenance de ce merle qui était en liberté comme beaucoup d'autres ; je me crois fondé encore à le